

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 874-2011, 7 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Simon Bergeron comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Simon Bergeron, directeur général de la politique budgétaire du ministère des Finances, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 150 886 \$ à compter du 8 septembre 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Simon Bergeron comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56264

Gouvernement du Québec

Décret 875-2011, 7 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Ducharme comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Éric Ducharme, directeur général des politiques aux entreprises du ministère des Finances, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 150 886 \$ à compter du 8 septembre 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Éric Ducharme comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56265

Gouvernement du Québec

Décret 876-2011, 7 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Denis Garon comme secrétaire associé auprès du dirigeant principal de l'information au secrétariat du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Denis Garon, administrateur d'État II au secrétariat du Conseil du trésor, soit nommé secrétaire associé auprès du dirigeant principal de l'information de ce secrétariat, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Denis Garon comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56266